

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,

Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Christian FOSSOUL, représentants le Conseil Municipal,

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;

Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

N° 2025-28 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COALLIA POUR L'ANIMATION DU JARDIN PARTAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles

Considérant que depuis plusieurs années, le CCAS organise des séances de jardinage collectives dans le jardin partagé, encadrées par l'association COALLIA,

Considérant qu'un prestataire extérieur intervient durant ces séances pour faire découvrir aux habitants les vertus des plantes et leurs usages culinaires,

Considérant qu'il semble opportun pour le CCAS de simplifier la gestion administrative et d'accroître l'autonomie de l'association en versant directement une subvention à COALLIA,

Considérant que l'association COALLIA prendra directement en charge le financement du prestataire et l'organisation des séances,

Considérant que la convention établie entre le CCAS et COALLIA fixe la subvention 2025 à 2016.00 € pour quatorze séances ; COALLIA restant chargée de la coordination des ateliers, de la mobilisation des habitants et du suivi des actions menées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)**

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention et tout document s'y afférant.
- **AUTORISE** le CCAS au versement d'une subvention de 2016.00 € pour l'année 2025 à COALLIA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le,

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20250626-2025-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

